

Les politiques agricoles en Egypte

Abdel Hakim T.

Etat de l'agriculture en Méditerranée : les politiques agricoles et alimentaires

Montpellier : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 1(4)

1993

pages 75-78

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=93400036>

To cite this article / Pour citer cet article

Abdel Hakim T. **Les politiques agricoles en Egypte.** *Etat de l'agriculture en Méditerranée : les politiques agricoles et alimentaires*. Montpellier : CIHEAM, 1993. p. 75-78 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 1(4))



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Les politiques agricoles en Egypte

Tahani Abdel Hakim

CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (France)

I. – Les contraintes de l'agriculture égyptienne

L'agriculture égyptienne est soumise à des contraintes naturelles fortes, notamment la limitation des ressources en eau et en terres. La surface cultivable ne représente que 2,6% de la surface totale du pays, tandis que les ressources en eau se limitent à 54 milliards de m³ par an, l'équivalent du quota de l'Egypte dans l'eau du Nil. Avec ces ressources limitées, l'agriculture égyptienne doit nourrir une population de 55 millions d'habitants et dont le taux de croissance démographique est de 2,8% par an. L'agriculture égyptienne n'arrive plus à satisfaire les besoins alimentaires de la population et arrive de moins en moins à exporter.

Le déficit alimentaire est très important en céréales, et particulièrement en blé, en oléagineux, en sucre, etc. : l'agriculture ne couvre que 40% des besoins en céréales, 15% des besoins en oléagineux, 60% des besoins en sucre. Les exportations agricoles ont baissé globalement ; par exemple, le volume des exportations du coton en 1989-90 ne représente que 25% du volume des exportations en 1979-80.

Augmenter la productivité et la production agricole est le principal objectif que poursuit la politique agricole aujourd'hui.

L'Egypte est soumise actuellement à la mise en place d'une série de politiques de réforme économique qui englobe évidemment le secteur agricole et les politiques agricoles. Pour comprendre l'importance et la profondeur des changements que ces politiques de réforme opèrent dans le secteur agricole, il faut d'abord avoir un aperçu rapide de l'histoire de l'agriculture ces 40 dernières années.

II. – Historique rapide des politiques agricoles

Généralement, on distingue deux périodes :

1. La 1ère période de 1952 à 1974

Cette période est caractérisée par une forte intervention de l'Etat dans l'ensemble des activités économiques du pays, et notamment l'agriculture.

En effet, concernant l'agriculture, l'Etat a mis en place des politiques :

- **de contrôle de la production.** Une rotation agricole est élaborée chaque année par le Ministère de l'Agriculture, afin de déterminer les surfaces à cultiver pour chacune des principales cultures et les cultures dites stratégiques¹. Par ailleurs, l'Etat monopolise l'importation et la commercialisation des intrants agricoles à des prix subventionnés.
- **de contrôle de la commercialisation.** L'Etat fixe les prix d'achat aux producteurs pour les principales cultures (système de livraison obligatoire où le producteur doit vendre la totalité ou un quota de sa production à l'Etat à des prix fixés par ce dernier), et monopolise la commercialisation et l'exportation de ces productions.

Ce contrôle de l'agriculture a permis de mobiliser le surplus agricole et de le transférer vers d'autres secteurs.

Les conséquences de cette politique sont ambivalentes : on a assisté, d'une part, à une progression importante du niveau d'intensification (notamment après les travaux d'aménagement hydraulique du Haut Barrage d'Assouan), d'autre part, à l'affaiblissement du secteur agricole à cause du faible niveau d'investissement public et privé, et du faible niveau des prix agricoles.

2. La 2ème période de 1974 jusqu'au début des années 1990

Cette période commence par une régression de l'intervention de l'Etat dans les différents secteurs de l'économie.

Soumise au programme d'ajustement structurel, l'Egypte met en place des politiques de réforme économique, dont l'application s'accélère dans le secteur agricole à partir du milieu des années 1980.

III. – Les politiques agricoles et la réforme économique

La finalité de cette réforme est la suppression totale de l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole, ce qui signifie :

- supprimer le contrôle de l'Etat sur la production agricole ;
- supprimer le monopole de la commercialisation de la production agricole et des inputs ;
- supprimer l'intervention dans la fixation des prix d'achat aux producteurs ;
- supprimer les subventions des inputs.

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de politiques sont mises en place. Ces politiques concernent :

- des politiques des prix ;
- des politiques de subvention ;
- des politiques de commercialisation ;
- des politiques de crédits ;
- des politiques foncières ;
- des politiques de gestion de l'eau.

1. Les politiques des prix

La plupart des produits agricoles, autrefois soumis au système de livraison obligatoire, sont actuellement en vente libre au secteur privé ou à l'Etat aux prix du marché, comme par exemple les fèves, le blé, le riz, etc.

La seule production qui est encore soumise à ce système est le coton. Actuellement, le prix d'achat du coton aux producteurs locaux représente en moyenne 32% du prix international (toutes variétés confondues). Il est prévu d'augmenter le prix d'achat aux producteurs du coton pour atteindre le niveau des prix internationaux.

2. Les politiques de subvention

Il existe deux types de subventions :

- la subvention des prix à la consommation des produits alimentaires de base, comme le blé et la farine de blé, l'huile, le sucre, etc. ;
- la subvention des prix de vente des inputs agricoles, notamment les engrais et les pesticides.

La subvention des prix à la consommation des produits alimentaires de base a été supprimée progressivement sur l'ensemble des produits, ce qui s'est traduit évidemment par une hausse importante des prix de ces produits.

Parallèlement, l'Etat supprime progressivement les différents types de subventions dont profitaient les inputs agricoles.

Concernant les engrais, l'Etat limite la quantité des engrais subventionnés et commercialisés par la Banque Agricole. Le secteur privé prend le relais pour la commercialisation, à des prix non subventionnés, des engrais et des semences.

Les subventions pour les pesticides ont été supprimées sauf pour le coton, pour lequel il est prévu une suppression progressive de cette subvention.

3. Les politiques de commercialisation

Elles concernent deux principaux axes :

- la libéralisation de la commercialisation de la production agricole qui implique la suppression du monopole de l'Etat pour l'exportation des produits agricoles et la suppression totale du système de livraison obligatoire, puisque tous les produits agricoles sont commercialisés par le secteur privé aux prix du marché, sauf le coton pour le moment ;
- la libéralisation de la commercialisation des inputs, puisque le secteur privé remplace l'Etat pour la vente des *inputs* à des prix non subventionnés.

4. Les politiques de crédit

Il est prévu de limiter le montant total des subventions au crédit, de soumettre les nouveaux emprunts aux taux d'intérêt du marché.

5. Les politiques foncières

La loi de la réforme agraire, datant du début des années 1960, avait plafonné la propriété de la terre

agricole (à 50 feddans/personne et 100 feddans/famille), et réglementé le fermage :

- la valeur locative (ou le loyer de la terre) était fixée à l'équivalent de 7 fois l'impôt foncier ;
- les contrats de fermage étaient à durée indéterminée, et les propriétaires ne pouvaient pas mettre fin aux contrats.

Après un long débat au Parlement, une nouvelle loi, promulguée en juin 1992, libère les relations de fermage : la valeur locative de la terre sera fixée selon le niveau de l'offre et de la demande, et les propriétaires auront le droit de mettre fin aux contrats de fermage sur leurs terres.

Par ailleurs, le plafonnement de la propriété des terres agricoles a été supprimé.

6. Les politiques de gestion de l'eau

Suite à la période de sécheresse qu'a connu les pays du Bassin du Nil dans les années 1980, il y a eu en Egypte une prise de conscience concernant l'urgence de mieux gérer l'eau. Ceci signifiait, d'une part, une amélioration du réseau d'irrigation et de drainage afin de limiter les pertes en eau, et d'autre part, une meilleure gestion de l'eau d'irrigation. Ce problème est lié au choix du système de culture et à l'optimisation de l'utilisation de l'eau par rapport aux surfaces cultivées.

Par ailleurs, certains techniciens ont constaté qu'il y a un gaspillage au niveau de l'utilisation de l'eau par les agriculteurs, d'où l'idée de les faire payer l'eau d'irrigation utilisée gratuitement par eux depuis toujours. Ce qui pose le problème du système de tarification de l'eau et de ses conséquences économiques, problème à l'étude actuellement.

IV. – Les problèmes d'environnement et les politiques agricoles

L'Egypte, avec l'explosion démographique et l'urbanisation galopante et anarchique, connaît de sérieux problèmes d'environnement. Ces problèmes, liés pour la plupart directement ou indirectement à l'activité agricole, sont les suivants :

- salinisation du sol et baisse de la fertilité ;
- utilisation des terres agricoles pour les constructions urbaines ;
- pollution de l'eau du Nil par les déchets industriels et urbains, et par les engrais et les pesticides agricoles ;

- pollution des lacs par les déchets industriels ;
- les effets négatifs de l'utilisation intensive des pesticides sur l'équilibre naturel ;
- les effets négatifs sur la santé des agriculteurs, de la manipulation des produits chimiques (engrais et pesticides) qui sont souvent des produits dangereux.

Comment les politiques agricoles sont-elles liées à ces problèmes d'environnement ? Comment peuvent-elles contribuer à les aggraver ou à les atténuer ?

1. Les politiques d'intensification

L'intensification est souvent présentée comme l'unique moyen pour augmenter la production agricole. Les politiques d'intensification appliquées dans le cas de l'agriculture égyptienne depuis environ 30 ans (forts taux d'utilisation d'engrais et de pesticides, irrigation pérenne et occupation du sol 2 à 3 fois par an, ...) sont liées aux problèmes d'augmentation de la salinité du sol, de la baisse de sa fertilité.

Par ailleurs, l'utilisation massive des pesticides et d'engrais contribue à la pollution de l'eau du Nil, en raison de l'infiltration dans l'eau de drainage et dans le sol.

La hausse des prix des engrais et des pesticides, suite à la suppression des subventions, diminuera les quantités utilisées par les agriculteurs.

Ceci pourrait avoir des effets positifs sur la baisse du niveau de la pollution, mais aussi des effets négatifs sur la baisse de la productivité et des rendements.

La généralisation de l'utilisation des intrants industriels et chimiques a conduit la majorité des agriculteurs à manipuler ces produits. Le très faible niveau d'éducation et l'analphabétisme chez la plupart des agriculteurs, font que ceux-ci manipulent les insecticides et engrais sans prendre les précautions nécessaires, ce qui pourrait avoir des conséquences dangereuses sur leur santé (intoxication, cancer, ...).

2. Les politiques foncières

Les terres agricoles sont soumises à une très forte concurrence entre l'agriculture et les constructions

urbaines. L'expansion incontrôlée des centres urbains, sous l'effet de la croissance démographique et de l'exode rural, fait disparaître chaque année des milliers d'hectares de terres agricoles sous les constructions. La protection des terres agricoles ne résiste pas devant le niveau de spéculation sur les prix des terrains constructibles par rapport aux prix des terres agricoles.

Il semble, toutefois, que la solution à ce problème ne tient pas uniquement à l'aspect agricole. L'exode rural et les conséquences de la libéralisation des relations de fermage risquent d'accentuer la pression sur les terres agricoles.

Les politiques de mise en valeur de nouvelles terres agricoles dans les terres désertiques et les politiques d'aménagement des nouvelles villes satellites tentent de faire face à la pression sur la terre agricole.

3. Les politiques de gestion de l'eau

L'eau représente un double problème en Egypte : d'une part, c'est une ressource rare qui ne doit pas être gaspillée et dont il faut optimiser l'utilisation, d'autre part, elle doit être préservée de la pollution.

Les politiques de gestion de l'eau tentent d'améliorer le réseau d'irrigation et de drainage afin de diminuer les pertes et le gaspillage. Il y a deux types de moyens pour atteindre cet objectif :

- des moyens techniques (entretien et amélioration des canaux d'irrigation et de drainage, mise en place de nouvelles techniques d'irrigation, réutilisation des eaux de drainage pour l'irrigation, etc.) ;

- des moyens économiques concernant surtout le prix de l'eau et sa consommation.

Par ailleurs, l'optimisation de l'utilisation de l'eau est liée au choix de systèmes de culture. Cette question, actuellement débattue, soulève le problème des cultures grandes consommatrices d'eau (exemple : la canne à sucre ou le riz) et des meilleures possibilités techniques et économiques pour leur substitution.

V. – Conclusion

Malgré la prise de conscience relative concernant les problèmes d'environnement, il semble que les politiques agricoles, en poursuivant leurs objectifs d'augmentation de la productivité et de la production, ignorent quelquefois les problèmes d'environnement ou se heurtent à des contradictions très difficiles à gérer et à des arbitrages entre le moyen et le long terme qui relèvent de choix d'ordre plus général et qui dépassent le cadre de l'activité agricole.

Dans un contexte de désengagement de l'Etat, tel que cela a été décrit plus haut, on peut se demander si la prise en compte, voir la prise en charge, des problèmes d'environnement n'est pas compromise.

Note

1. Les cultures dites stratégiques sont les cultures importantes pour l'alimentation de base (le blé par exemple) et pour l'exportation (le coton par exemple). Ministère de l'Agriculture, Département d'Economie Agricole, *Bulletin d'Economie*, 1989.



